

**DELIBERATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE LIGINIAC**

N° 20
CAS

Séance du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LIGINIAC en date du **02 décembre 2025, à 18h**. Le CCAS régulièrement convoqué en date du 25/11/2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Liginiac.

Président de séance : Frédéric BIVERT, Président.

Présents/représentés : Mmes BENEDETTO - BRAULT - CHEIX-YEUX- VIGNAL -TRONCHE
M BOUILHAC - BIVERT - GAUME - VERNIENGEAL - PAPIN

Secrétaire de séance : Mme BENEDETTO Geneviève

**Délibération n°2025-20 en date du 02/12/2025 portant sur Evaluation des ESSMS –
Proposition et validation de devis**

Monsieur le Président informe le conseil de la nécessité de renouveler l'autorisation de fonctionnement (selon le Décret no 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret no 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) délivrée par le Conseil Départemental, et l'obligation de réaliser en amont une évaluation externe par l'intermédiaire d'un organisme agréé, et ce, tous les cinq ans.

Cette évaluation vise à permettre l'analyse croisée du recueil de l'expérience de la personne accompagnée, de l'évaluation des pratiques mises en œuvre par les professionnels et de la dynamique impulsée par la gouvernance de l'ESSMS.

Elle se compose en 3 chapitres, 9 thématiques, 42 objectifs, 18 critères impératifs et 157 critères, vise à permettre l'analyse croisée du recueil de l'expérience de la personne accompagnée, de l'évaluation des pratiques mises en œuvre par les professionnels et de la dynamique impulsée par la gouvernance de l'ESSMS.

L'échéance de l'autorisation arrivant à son terme au 3eme trimestre 2026, il convient donc de déterminer une date pour 2026 et de sélectionner un prestataire agréé pour l'évaluation.

Monsieur le Président présente les 3 devis fournis à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le 09/12/2025



ID : 019-261911309-20251202-DCCAS2025020B-DE

- De choisir le prestataire ETIKEVAL, SIREN 920343571, situé 99 AVENUE ACHILLE PERETTI
- 92200 NEUILLY-SUR-SEINE et accrédité par le COFRAC, à réaliser l'audit cité ci-dessus
- De signer le devis et les documents afférents à la réalisation de la prestation.

Membres	14
Présents	10
Représentés	
Votants	10
Exprimés	
Pour	10
Contre	

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 02 septembre 2025.
Frédéric BIVERT, Président.

Transmise en Sous-Préfecture d'USSEL le
Publié ou affiché le

